

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 413 962 dinars, un actif net de 1 391 718 dinars et un résultat bénéficiaire de la période de 50 296 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5-5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 3 386 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée à ce titre courant le quatrième trimestre 2017, s'élève à 853 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 80,02% de l'actif total au 31 décembre 2017. Cette proportion est en dépassement du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

Fethi NEJI

BILAN
Au 31 décembre 2017
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 131 431	1 083 793
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	647 573	619 353
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	483 858	464 440
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		282 531	266 831
a - Placement monétaires	4-4	203 030	202 811
b - Disponibilités	4-5	79 502	64 021
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 413 962	1 350 624
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	21 953	20 512
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	291	291
TOTAL PASSIF		22 245	20 803
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-8	1 344 391	1 284 631
CP 2 - Sommes distribuables		47 327	45 190
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	4	10
b - Sommes distribuables de la période		47 323	45 180
ACTIF NET	4-10	1 391 718	1 329 821
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 413 962	1 350 624

ETAT DE RESULTAT
Au 31 décembre 2017
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		6 882	52 133	5 476	49 093
a - Dividendes	5-1	-	25 224	360	29 277
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	6 882	26 908	5 116	19 816
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	3 331	12 736	3 859	9 040
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 212	64 869	9 335	58 133
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 3 415	- 13 746	- 3 302	- 12 983
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 797	51 122	6 033	45 150
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5	- 853	- 3 386	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 944	47 736	6 033	45 150
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6	- 1 425	- 413	-	30
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 519	47 323	6 033	45 180
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1425	413	-	- 30
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		44 078	34 333	73 013	117 825
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		274	- 10 050	- 41 264	- 54 466
* Frais de négociation de titres		-	- 154	- 143	- 717
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 296	71 865	37 639	107 792

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 décembre 2017

(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
--	---	---	---	---

**AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant
des opérations d'exploitation**

a - Résultat d'exploitation	5 944	47 736	6 033	45 150
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	44 078	34 333	73 013	117 825
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	274	- 10 050	- 41 264	- 54 466
d - Frais de négociation de titres	-	- 154	- 143	- 717

AN 2 - Distribution des dividendes

-	- 45 987	-	- 38 913
---	----------	---	----------

AN 3 - Transaction sur le capital

a - Souscriptions	-	153 023	-	4 906
* Capital	-	147 939	-	4 679
* Régularisation des sommes non distrib.	-	543	-	197
* Régularisations des sommes distrib.	-	4 540	-	30
b - Rachats	- 44 848	- 117 004	-	-
* Capital	- 44 487	- 113 221	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	1 064	369	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	- 1 425	- 4 152	-	-

VARIATION DE L'ACTIF NET	5 447	61 897	37 639	73 785
---------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------

AN 4 - Actif Net

a - En début de période	1 386 270	1 329 821	1 292 182	1 256 036
b - En fin de période	1 391 718	1 391 718	1 329 821	1 329 821

AN 5 - Nombre d'actions

a - En début de période	19 406	18 279	18 279	18 209
b - En fin de période	18 773	18 773	18 279	18 279

VALEUR LIQUIDATIVE	74,134	74,134	72,751	72,751
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,78%	5,30%	2,91%	8,57%
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotations à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle, est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la « SICAV L'INVESTISSEUR » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN**4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint, au 31/12/2017, un montant net de 1 131 431 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Titre	Quantité	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31-12-2017	% de l'actif
Actions		630 152		590 398	41,75%
ADWYA	1 805	10 979	5,321	9 604	0,68%
ARTES	10 491	80 341	6,194	64 981	4,60%
ATL	5 000	14 650	3,090	15 450	1,09%
BTE ADP	1 250	37 080	17,240	21 550	1,52%
CAR CEMENT	11 375	28 985	2,345	26 674	1,89%
CIL	485	6 148	16,350	7 930	0,56%
NEW BODY LINE	1 634	8 739	4,961	8 106	0,57%
SFBT	1 452	26 621	19,745	28 670	2,03%
SIAME	12 000	29 520	2,343	28 116	1,99%
SIPHAT	610	14 136	5,300	3 233	0,23%
SOPAT	6 000	8 100	0,746	4 476	0,32%
SOTETEL	6 000	21 711	2,699	16 194	1,15%
SOTRAPIL	1 767	40 881	10,452	18 469	1,31%
SOTUVER	15 499	62 938	5,138	79 634	5,63%
SOTUVER NG 01012018	1 346	5 170	4,830	6 501	0,46%
SPDIT	6 000	61 800	8,200	49 200	3,48%
TPR	16 380	46 924	3,693	60 491	4,28%
TUNIS RE	4 800	44 366	8,343	40 046	2,83%
WIFACK BANK	13 995	81 064	7,222	101 072	7,15%
Obligations		466 640		483 858	34,22%
ATL 2013-1	1 000	60 000		62 262	4,40%
BNA 2009 SUB	1 000	46 640		48 119	3,40%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		62 174	4,40%
CIL 2016/2	1 200	120 000		126 293	8,93%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		100 625	7,12%
TL 2013-2 B	1 000	80 000		84 384	5,97%
Titres OPCVM		56 135		57 175	4,04%
SICAV L'EPARGNANT	555	56 135	103,018	57 175	4,04%
TOTAL				1 131 431	80,02%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève, au 31/12/2017, à un montant de 647 573 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Actions et droits rattachés	630 152	628 913
Différence d'estimation sur actions	-39 754	-74 339
Actions SICAV	56 135	63 487
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 040	1 292
Total	647 573	619 353

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2017, un montant de 483 858 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Obligations	466 640	453 310
Intérêts courus	17 218	10 814
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	316
Total	483 858	464 440

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 203 030 Dinars, au 31/12/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
BTCT	-	-
intérêts précomptés /BTCT	-	-
Intérêts courus/BTCT	-	-
Compte à terme	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	3 030	2 811
Total	203 030	202 811

4-5 : Disponibilités

Au 31/12/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque, s'élèvent à 79 502 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs en Banque	79 502	64 021
Sommes à l'encaissement	-	-
Total	79 502	64 021

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/12/2017, à 21 953 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	2 336	2 302
Commission réseau	18 522	17 147
Commission dépositaire	1 095	1 063
Total	21 953	20 512

4-7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/12/2017, à 291 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	291
Total	291	291

4-8 : Capital

Au 31/12/2017, le capital a atteint un niveau de 1 344 391 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 4,6% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	1 415 231	1 410 552
Souscriptions	147 939	4 679
Rachats	-113 221	-
Frais de négociation de titres	-154	-717
Variation d'estimation / actions	-39 754	-74 339
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 040	1 292
Plus value/ actions	3 087	11 621
Moins value/ actions	-13 516	-67 296
Plus value/Titres OPCVM	435	1 210
Moins value/ Titres OPCVM	-56	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 292	-549
+/- val/report actions	74 339	191 420
+/- val/report obligation	-	-
Sous-total 1	1 474 079	1 477 873
Sommes non distribuables / exercice clos	-130 600	-193 438
Régul des sommes non distribuables (souscription)	543	197
Régul des sommes non distribuables (rachats)	369	-
Sous-total 2	-129 688	-193 242
Capital	1 344 391	1 284 631

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2017

Montant	1 343 462
Nombre de titres	19 406
Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-44 487
Nombre de titres rachetés	633
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 078
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	274
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	1 064

Capital au 31-12-2017

Montant	1 344 391
Nombre de titres	18 773
Nombre d'actionnaires	44

4-9 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent, au 31/12/2017, à 4 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Report à nouveau sur arrondis de coupons	4	10
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
Total	4	10

4-10: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2017, à 1 391 718 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2016 de 4,6%.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital	1 344 391	1 284 631
Sommes distribuables	47 327	45 190
Total	1 391 718	1 329 821

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2017, aucun dividende n'a été encaissé. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	-	22 628	360	29 277
Revenus des Titres OPCVM	-	2 596	-	-
Total	-	25 224	360	29 277

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2017, un montant de 6 882 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	546	17 218	-1 536	10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-10 814	-	-11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 336	20 504	6 336	20 447
Intérêts intercalaires (Potentiel)	-	-	316	316
Total	6 882	26 908	5 116	19 816

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 331 Dinars au titre du quatrième trimestre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Report)	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	-	-
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 937	3 030	2 721	2 811
Revenus compte à terme (Report)	-	-2 811	-	-4 983
Revenus compte à terme échus	-	11 243	-	9 611
Intérêts sur comptes de dépôts	394	1 274	1 138	1 601
Total	3 331	12 736	3 859	9 040

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2017, un montant de 3 415 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 731	10 996	2 642	10 387
Rémunération de réseau (2)	342	1 375	330	1 298
Rémunération du dépositaire (3)	342	1 375	330	1 298
Total	3 415	13 746	3 302	12 983

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2017, un montant de 853 Dinars. Elles sont constituées, exclusivement, par les montants comptabilisés au titre d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

En effet, et en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge globale au titre de ladite contribution, s'élevant à 3 386 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public en date du 29 décembre 2017.

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le quatrième trimestre 2017, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	-	-1 677	-	30
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	1 425	2 091	-	-
Total	1 425	413	0	30